

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2021-01

LE MOT DU MAIRE

Le premier INFO BORT de l'année est l'occasion pour nous, élus et agents municipaux, de vous renouveler nos vœux très sincères de Belle et Heureuse Année 2021 !

Des vœux qui, en raison du contexte sanitaire, n'ont pu être présentés à nos aînés lors du traditionnel et convivial Repas des Anciens ; nous ne les avons pas oubliés pour autant et les aînés de 70 ans et plus se sont vus remettre par le conseiller municipal proche de son domicile, un colis gourmand choisi avec soin par les membres de la Commission Communale d'action sociale, à défaut des délicieux mets habituellement préparés par notre aubergiste Jean-Marc.

Nous avons une pensée particulière pour ceux que 2020 n'a pas épargnés, ceux qui nous ont quittés, ceux qui sont éprouvés par la pandémie ou les mesures sanitaires de confinement qui en découlent, qui souffrent de l'isolement, ceux qui travaillent dur pour rester au service de tous, aux soignants, aux enseignants, aux agents techniques et personnels d'entretien et pour ceux qui ne peuvent plus exercer leur activité professionnelle... Une pensée également pour nos jeunes, bousculés dans la poursuite de leur scolarité, tous dispensés d'activité sportive ou culturelle, privés de soirées récréatives et festives, de voyages, sevrés d'échanges et de découvertes...

Gardons l'espoir que 2021 voit aboutir la lutte contre le coronavirus, que cette nouvelle année se dessine sous le signe du partage et de la solidarité, qu'elle soit régénératrice du lien social, aujourd'hui largement distendu, et d'une convivialité qui nous manque tant.... Aujourd'hui, offrir un sourire s'avère compliqué !

Côté investissements, 2020 a vu se réaliser un important programme de voirie. Des travaux de réfection des bâtiments communaux ainsi que l'ouverture du nouveau point Médiathèque près du site scolaire sont au programme de 2021.

L'ambition de l'équipe municipale était d'aller à votre rencontre dans les hameaux, nous souhaitons pouvoir la mettre en pratique cette année...

En attendant n'hésitez pas à venir nous rejoindre sur le nouveau site internet de la Commune : Grâce aux compétences et au dévouement de Jean-Michel GOMICHOIN, le site officiel a fait peau neuve ! Vous y retrouverez agenda, informations utiles et actualités de vos associations...

Je terminerai en remerciant les agents municipaux qui ont œuvré dans des conditions difficiles pour servir les administrés, ainsi que les bénévoles des associations toujours mobilisés pour permettre le mieux vivre ensemble !

Josy HUGUET

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES RESTES A REALISER 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les états des restes à réaliser suivants :

- dépenses : 54 100,00 €, - recettes : 78 000,00 €

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2021.

Le Conseil Municipal valide les travaux de rénovation des bâtiments communaux pour un montant estimatif de 3 244,00 € HT soit 3 892,80 € TTC, sollicite une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et approuve le plan de financement ci-dessous :

Coût total HT :	3 244,00 euros
TVA 20,00% :	648,80 euros
Coût TTC:	3 892,80 euros
Subvention Conseil Départemental: 21,40 % du HT:	694,22 euros
Fonds propres:	3 198,58 euros

OBJET : TRAVAUX APPARTEMENT 18 RUE DU BEURRIER : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de réfection de l'appartement communal aux entreprises suivantes:

- MS DECOR HABITAT (peinture) pour un montant de 7 342 € HT soit 8 076,20 € TTC,
- COMPTE ISOLATION (réfection des sols) pour un montant de 7 600 € HT soit 8 360 € TTC,
- EURL RIGAUD ELEC (électricité) pour un montant de 214€ HT soit 235,40 € TTC
- COURTY Cyrille (plomberie) pour un montant de 6 243,14€ HT soit 6 867,45 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL COMMUNIQUE

ETAT CIVIL 2020

Bienvenue à :

Andréa TRAINEL, 4 rue du Videt –Les Boursis, née le 9 mai 2020

Albane BARDIN, 24 rue des Bruyères – Bouteix, née le 20 juin 2020

Cassandra MALLET, 26 rue des Bruyères – Bouteix, née le 8 juillet 2020

Éléonore BILLY TIXIER, 8 Le Caty, née le 16 juillet 2020

Iris MARODON, 11 Clairmatin, née le 19 juillet 2020

Estelle MULA, 6 Le Caty, née le 4 septembre 2020

Alma CARNEIRO, 7 rue des Fraises – Barrioux, née le 13 octobre 2020

Charlie CARNEIRO, 7 rue des Fraises – Barrioux, née le 13 octobre 2020

Katalya PISTER, 5 Route de la Croix de Bort – Fontsauvage, née le 12 décembre 2020

Ils se sont dit « oui » :

Amandine BRAEMS et Yann PATRIS, 9 rue du Videt – Les Boursis, le 7 février 2020

Marie LAFARGE et Vincent Simon, 1 La Garde, le 5 septembre 2020

Magdalena CHAMVOUX et Romain ROUSSELLE, 9 Rue des Platanes, le 12 septembre 2020

Marina BRAVARD et Emmanuel LANCEMENT, 33 Rue des Cadoules - les Boursis, le 3 octobre 2020

Ils nous ont quittés :

Danielle BONCHE, 6 rue de la Poterie Noire – Les Boursis, le 12 janvier 2020

Sébastien LE CRANE, 5 rue du Videt – Les Boursis- le 10 février 2020

Colette SAUZEDE, 3 Lance, le 8 mars 2020

Marie Thérèse CARTAILLER, Barrioux, le 29 mars 2020

Elie FOURNIER, 4 Taloup, le 1^{er} juin 2020

Jean-François DURIF, 3 Dalmas, le 9 septembre 2020

Odette CHAZAL, 18 le Caty, le 27 octobre 2020

Nous vous rappelons que les décès ne sont connus par nos services que lorsque qu'un document administratif est transmis en mairie. De ce fait, vous voudrez bien nous excuser d'omissions involontaires.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, qui actualise les mesures appliquées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire suite aux dernières annonces ministérielles, a été publié. Il prévoit un **couvre-feu généralisé entre 18h et 6h** du matin.

Le secrétariat de mairie sera donc fermé les mardis de 18h à 19h pendant toute la durée du couvre feu.

Horaires d'ouverture au public.

Lundi: 9h00 -12h00

Mardi: 14h00 - 18h00

Jeudi: 9h00- 12h00 et 14h00- 17h00

Vendredi : 9h00- 12h00

ABSENCE AGENT TECHNIQUE

Jean Marc ROCHEREAU est indisponible à compter du 1er février 2021, vous aurez l'occasion de croiser prochainement Sylvain TARDIVAT qui assurera son remplacement.

ENQUETES PUBLIQUES

DECLASSEMENT DE PARCELLES DE TERRAIN

APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE SON ALIENATION

Par délibération du 17 décembre 2019 et du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le déclassement de trois parcelles de terrain appartenant au domaine public en vue de son aliénation :

- ✓ « Chez MIALLIER », à hauteur du 15, rue des Cadoules – Les Boursis
- ✓ « Les BOURSIS », à hauteur du 7, rue du Videt – Les Boursis
- ✓ « CLAIRMATIN » devant le 19 Clairmatin
- ✓

**L'enquête publique aura lieu
du lundi 15 février 9h00 au lundi 1^{er} mars 2021 12h00.**

Les dossiers (plans...) seront tenus à la disposition du public à la mairie de BORT L'ETANG, aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant le délai de l'enquête, les observations seront consignées sur un registre ouvert à cet effet, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindront à ce registre.

LOCATION APPARTEMENT

Un appartement de type T 4 au dessus de l'école est en cours de rénovation, il sera prochainement à louer pour un loyer de 500 € + charges.

Contactez la mairie 04.73.68.30.76 pour plus de renseignements.



ÉPIDÉMIE DE GRIPPE AVIAIRE



Il est utile de rappeler que le recensement de tous les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », est obligatoire depuis la parution d'un arrêté en 2006, toujours en vigueur aujourd'hui, et particulièrement indispensable en période d'épidémie de grippe aviaire. Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, « la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune ». Dans certains départements touchés par l'épizootie, les préfets viennent de demander aux maires de mettre au plus vite à jour cette liste.

Sont concernés tous les « détenteurs non commerciaux » de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Tous ces propriétaires doivent remplir un formulaire Cerfa ([15472*01](#)) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par [l'arrêté du 24 février 2006](#) relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Enedis réalisera des travaux sur les réseaux d'électricité qui entraineront une coupure

mardi 2 mars 2021 de 13h30 à 16h30

aux lieux-dits DALMAS, GUILLAUMONT et CHEZ LAIRE



SECOURISTES FRANÇAIS
CROIX BLANCHE

L'association Croix Blanche mandatée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) recrute des volontaires dans la campagne de détection et tracing du COVID, le personnel soignant étant submergé par cette mission.

Les personnes voulant s'investir peuvent contacter la Croix Blanche par mail croixblanchesdesvolc130@orange.fr

POINT FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur la commune et se déroulera jusqu'à fin 2022 au plus tard.

Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site <https://www.auvergne-numerique.fr> et vérifier qu'un raccordement est prévu pour votre habitation.

Dans le cas contraire, faites une demande par mail : poletechnique@auvergne-numerique.com en communiquant vos noms, prénoms, téléphone, adresse mail, adresse exacte et numéro de parcelle cadastrale.



Le concours de dessins et photos « Le monde de demain » organisé par la junior association Les Copains de Bort est aujourd'hui terminé.

Merci aux 9 artistes pour leurs créations et leur imagination !

Venez découvrir les œuvres, représentant la vision du monde de demain des jeunes participants de nos communes, sur la baie vitrée de la salle polyvalente et sur la page Facebook « Mairie de Bort l'Étang » et votez pour votre préférée.

INTRA MUROS

Nous vous rappelons que la commune dispose de l'application « Intra muros » grâce à elle, vous pouvez :

- être informé des dernières actualités de votre commune, de vos écoles,
- consulter l'agenda des manifestations et recevoir des rappels sur les événements à venir,
- être alerté par la mairie,
- signaler un incident à la mairie....



NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Nouvelle interface du site <https://www.bortletang.fr>

LE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

TOUTE L'ANNÉE...



➤ INTERDICTION DE BRULER SES DÉCHETS A L'AIR LIBRE

Le brûlage peut entraîner des risques d'incendie, des troubles du voisinage, et une dégradation de la qualité de l'air car émetteurs de nombreux polluants.

En outre la toxicité émise peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme le plastique ou le bois traités.

SANCTION : Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (art 131-13 du code pénal)

➤ INTERDICTION DE JETER SES DÉCHETS VERTS DANS LA NATURE

Le dépôt sauvage de déchets verts est interdit partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

Des solutions alternatives existent pour les transformer en ressources !

➤ **Le compostage domestique** : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

➤ **Le broyage et le paillage** : petits ou gros branchages broyés constituent un excellent paillis

pour le jardin. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la repousse de mauvaises herbes.

➤ **La déchèterie** : vos déchets verts seront valorisés en broyat ou compost en vue d'un retour à la terre.

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)